

Tipaza, le 04/04/2024

REF: AT/DOT- TIP/SD-TECH / 281 /2024

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise ETP CHOUALI SAMIR

OBJET: 2^{eme} Mise en demeure

- Suite à votre absence injustifiée pour les Travaux De Maintenance Développement de la canalisation SI AYACHE Bourkika sous ODS N°31/2024 du 29/02/2024 CMP de AHMEUR EL AIN, je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de se rapprocher au siège de la DO TIPAZA dans un délai n'excédant pas 08 jours à partir de cette présente note, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

07 AVR 2024



M. Ramzi Sayeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Tipasa